

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2017

POUR UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL (CETA) - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Dolez

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« organiser »

le mot :

« proposer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de l'article 11 de la Constitution, c'est sur la « proposition » du gouvernement que le Président de la République peut soumettre à référendum un projet de loi tendant à la ratification d'un traité. Il convient donc d'adapter en conséquence la rédaction de l'alinéa 18.